



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4823**<sup>e</sup> séance

Vendredi 12 septembre 2003, à 11 h 35  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir Emyr Jones Parry . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Tidjani
	Chili . . . . .	M. Maqueira
	Chine . . . . .	M. Zhang Yishan
	Espagne . . . . .	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	France . . . . .	Mme d'Achon
	Guinée . . . . .	M. Sow
	Mexique . . . . .	M. Aguilar Zinser
	Pakistan . . . . .	M. Khalid
	République arabe syrienne . . . . .	M. Atieh

### Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

#### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Italie et de la Serbie-et-Monténégro des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M.Šahović (Serbie-et-Monténégro) prend place à la table du Conseil. M. Nesho (Albanie) et M. Spatafora (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le préposé à la salle de conférence indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je voudrais lancer un appel à tous ceux qui souhaitent prendre la parole – et la liste est phénoménale – pour leur prier d'être autant que possible brefs. Et si des collègues ont déjà fait des observations, il serait grandement apprécié, non seulement par la présidence mais aussi par les autres collègues, d'exprimer si nous pouvions nous entendre sur ce qui a été dit et de nous abstenir de le répéter. Je le dis car la présidence à l'intention, en réponse à une demande officielle que nous avons reçue, de tenir cet après-midi à 15 heures des consultations, au niveau des ambassadeurs sur la situation au Moyen-Orient. Étant donné notre programme aujourd'hui – ce n'est nullement par manque de considération pour la présente question – je pense qu'une certaine brièveté nous aiderait tous en l'occurrence.

J'invite maintenant M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à informer le Conseil sur la situation actuelle concernant la question inscrite à l'ordre du jour.

**M. Annabi** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de tenir informé le Conseil sur l'évolution de la situation au Kosovo ces deux derniers mois. Au cours de la période considérée, M. Holkeri a pris ses fonctions de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. À son arrivée à Pristina, M. Holkeri a tenu une première série de réunions avec les représentants des institutions provisoires du Kosovo et les dirigeants politiques locaux issus de toutes les communautés. M. Holkeri s'est également entretenu avec la direction politique à Belgrade.

Le Représentant spécial a réaffirmé l'attachement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à la politique de « normes avant le statut », et l'accent qu'il met sur les progrès visant à remplir les critères de référence fixés en vue de mettre cette politique en oeuvre. M. Holkeri prépare également un plan d'opérations afin d'appliquer ces entrées, plan élaboré conjointement par la MINUK et les institutions provisoires du Kosovo.

M. Holkeri a fermement souligné l'importance qu'il accorde au fait d'engager un dialogue direct et constructif sur des questions pratiques d'intérêt mutuel entre Pristina et Belgrade. Au cours de ses réunions avec les représentants des institutions provisoires du Kosovo et de la direction politique à Belgrade, M. Holkeri s'est enquis de leurs positions respectives

sur les questions relatives au dialogue proposé. Il a systématiquement souligné, au cours de ces discussions, que le dialogue devrait se concentrer sur des questions concrètes répondant aux besoins des peuples et dans l'intérêt de toutes les parties. Les préparatifs en vue de ce dialogue sont en cours, et M. Holkeri a l'intention de proposer les modalités de ce dialogue dans les semaines à venir.

Sur le plan de la sécurité, de nombreuses attaques violentes et des fusillades se sont produites depuis le mois de juillet dans l'ensemble du Kosovo, ciblant en premier lieu la communauté serbe du Kosovo ainsi que les autorités de la MINUK chargées du maintien de l'ordre.

Conformément aux informations que nous avons transmises au Conseil le 13 août, deux jeunes Serbes du Kosovo ont été tués et quatre autres blessés au cours d'une fusillade dirigée contre eux, alors qu'ils nageaient dans une rivière près du village de Gorazdevac, dans la région de Peć. Un Serbe du Kosovo, qui avait été blessé à la tête le 11 août, a succombé à ses blessures le 18 août. Deux Serbes du Kosovo ont également été blessés le 26 août au cours d'une fusillade au centre des retours de Bica, près de Klina, dans la région de Pec. Quatre Serbes du Kosovo ont été blessés et un autre a été tué le 31 août, lors d'une attaque à l'explosif dans le village de Cernica, dans la région de Gnjilane. La police de la MINUK et la KFOR ont renforcé les mesures de sécurité dans ces régions à la suite de ces incidents et elles continuent d'enquêter sur ces crimes.

Tous les dirigeants politiques du Kosovo ont fait des déclarations condamnant ces attaques, invitant les habitants à aider la police à en démasquer les auteurs. Le Représentant spécial, M. Holkeri, les a enjoint de faire preuve d'une plus grande détermination afin de mettre fin à la violence et de se faire valoir de leur autorité en vue d'appuyer tous les efforts visant à traduire les auteurs de ces actes en justice. Le Représentant spécial a également lancé un appel aux Kosovars afin qu'ils fassent tout leur possible pour aider les responsables chargés du maintien de l'ordre dans leurs efforts destinés à arrêter les responsables de ces incidents.

Ces incidents violents n'ont fait qu'accroître le sentiment d'insécurité parmi les Serbes du Kosovo, et des signes d'une tension interethnique croissante sont perceptibles. Même si les manifestations dénonçant les

incidents dans les communautés serbes du Kosovo ont essentiellement été pacifiques, des cas d'intimidation et de harcèlement ont été signalés dans les deux communautés serbe et albanaise du Kosovo. En outre, plusieurs réunions interethniques périodiques ainsi que des activités multiethniques ont été annulées ou boycottées par les Serbes du Kosovo et/ou par les représentants albanais du Kosovo, craignant pour leur sécurité.

En outre, on a enregistré ces deux derniers mois un accroissement des incidents violents à l'encontre du personnel de la MINUK chargé du maintien de l'ordre, ainsi que des biens de la Mission. Le 3 août, par exemple, un officier de la police internationale de la MINUK a été tué par un franc-tireur dans la partie septentrionale du Kosovo. Le 6 septembre, un officier du Service de police du Kosovo a également été tué près de Djakovica, en dehors de ses heures de service. Le 10 septembre, un autre officier du Service de police du Kosovo a été blessé à Pristina, et une personne qui l'accompagnait a été tuée.

Des biens utilisés par la police et le pouvoir judiciaire, y compris un commissariat de police et des véhicules de la MINUK, ainsi que le tribunal de police de Pristina ont été endommagés au cours d'explosions et autres attaques. Personne n'a revendiqué la responsabilité de ces attaques. La majorité des politiciens locaux et des représentants des institutions provisoires ont fait des déclarations condamnant ces incidents.

Certaines de ces attaques sont survenues après la condamnation, le 16 juillet dernier, de quatre anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) pour crimes de guerre commis essentiellement contre des Albanais du Kosovo en 1998 et 1999. La décision a été la première condamnation d'anciens membres de l'ALK pour crimes de guerre. La première réaction négative qui a été enregistrée au sein du public et dans les médias locaux s'est rapidement dissipée.

Le 4 septembre, des détenus de la prison de Dubrava, le plus grand établissement pénitentiaire du Kosovo, ont occupé une aile de la prison pour dénoncer leurs conditions de vie, et ont refusé de regagner leurs cellules, malgré les assurances que leur ont données les responsables de la MINUK selon lesquelles leurs doléances seraient écoutées et aucune action disciplinaire ne serait prise à leur encontre. À la suite de la tentative des gardiens de pénétrer dans l'aile

occupée, les prisonniers ont mis le feu à leurs matelas. Cinq prisonniers sont morts et 16 autres ont été blessés au cours de l'incendie qui s'en est suivi. La police a immédiatement ouvert une enquête sur cet incident. Une enquête indépendante en examinera les causes et présentera des recommandations.

Sur le front politique, en raison de l'intersession parlementaire, cette période a connu une trêve pour ce qui est des activités des pouvoirs législatif et exécutif à Pristina. L'Assemblée du Kosovo a été convoquée à nouveau le 4 septembre. Depuis juillet, le Gouvernement s'est concentré sur les progrès enregistrés sur le plan législatif ainsi que sur la sécurité. Il n'a pris l'initiative d'aucun dialogue direct avec Belgrade.

Le 27 août, le Parlement serbe a approuvé une « déclaration sur le Kosovo-Metohija » et, le 5 septembre, le Parlement de la Serbie-et-Monténégro a adopté une « résolution sur le Kosovo-Metohija ». Les dirigeants albanais du Kosovo ont critiqué ces documents, notamment leurs références au statut du Kosovo. Les dirigeants albanais du Kosovo ont également déclaré que ces actions réduisaient les chances d'un dialogue direct avec Belgrade. Le 3 septembre, le Gouvernement kosovar a publiquement exprimé sa préoccupation à l'égard de l'adoption de la déclaration serbe et a fait part de son intention de construire un État indépendant.

En ce qui concerne les retours et les relations interethniques, bien que le niveau des retours demeure faible, ceux des minorités continuent d'excéder ceux qui se sont produits en 2002. Au cours des deux derniers mois, un financement promis par plusieurs donateurs importants a été reçu, et les travaux sur les projets de retours ont été entamés. En outre, près de 150 cas ont été renvoyés au Centre d'intervention rapide pour le retour des réfugiés, projet conjoint de la MINUK et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui fournit une aide en vue de la reconstruction de logements destinés aux individus qui réintègrent leurs foyers. L'état de la sécurité a cependant accru l'anxiété au sein de la communauté serbe, entraînant des retards dans les activités de retour et la possibilité que certains d'entre eux soient reportés jusqu'au printemps prochain.

Les dirigeants politiques du Kosovo ont exprimé leur appui en faveur des retours, y compris, comme nous l'avons signalé précédemment, par le biais d'une

lettre publiée le 2 juillet dans les grands quotidiens du Kosovo dans laquelle ils encouragent le retour des personnes déplacées, quelle que soit leur appartenance ethnique. Le 10 juillet, l'Assemblée du Kosovo a également tenu une séance consacrée aux retours des minorités et a adopté une résolution appuyant ces retours, soulignant la nécessité pour le Gouvernement kosovar d'appuyer les activités de retour et de réinsertion. Le 21 août, M. Rexhepi, le Premier Ministre du Kosovo, s'est engagé à fournir 7 millions d'euros pour financer les activités de retour à partir des fonds excédentaires du budget consolidé du Kosovo de 2002, et a souligné que cette contribution de la part des institutions provisoires visait à démontrer l'engagement du Gouvernement en faveur des communautés minoritaires à la suite des incidents récents survenus sur le plan de la sécurité.

Le Président kosovar Rugova et le Premier Ministre Rexhepi se sont également rendus dans les centres de retours afin de manifester publiquement leur appui au processus de retour. Cependant, les déclarations et l'appui concret en faveur des réfugiés au niveau central n'ont pas, pour l'essentiel, eu de retentissement au niveau municipal. La coopération en matière de projets de retours a été fructueuse dans nombre de municipalités, mais les actions de certains responsables municipaux dans les régions touchées par la violence à l'égard des Serbes du Kosovo n'ont pas été propices à la réconciliation.

S'agissant de l'autonomie locale, les rivalités politiques intestines que connaissent un certain nombre de municipalités – essentiellement entre les parties albanoises kosovares – ont continué d'avoir des répercussions négatives sur l'efficacité de la gestion des autorités locales. De même, les fonds attribués aux communautés minoritaires dans les budgets municipaux restent insuffisants et à la fin juin, seules six des 26 municipalités multiethniques avaient atteint le niveau voulu de financement équitable dans les domaines de l'administration municipale, de la santé et de l'éducation. La MINUK essaie de trouver avec le Ministère kosovar des finances et de l'économie les modalités de règlement de ce problème.

À Mitrovica, la MINUK a mis l'accent sur la promotion des activités interethniques et du dialogue. Mais les membres serbes kosovars du conseil consultatif des quartiers nord de Mitrovica n'ont pas encore commencé à prendre part officiellement aux réunions.

Sur le plan économique, les réponses aux deux séries successives d'appels d'offres pour la privatisation des entreprises du secteur social ont pu commencer d'arriver après les annonces faites par l'Agence fiduciaire du Kosovo le 14 juillet et le 2 septembre. Des appels d'offres ont été lancés pour la privatisation de 24 entreprises au total et le montant des offres reçues a atteint plus de 29 millions d'euros. Le 6 septembre, les trois premiers contrats de privatisation d'entreprises du secteur social ont été signés. Le 1er juillet, la deuxième réunion du mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association du Kosovo s'est tenue à Pristina. Au cours de cette réunion, des experts de la Commission européenne, ainsi que la MINUK et les institutions provisoires ont discuté de certains aspects de la justice et des affaires intérieures, des médias, des télécommunications et des transports et ont fait des recommandations visant à les mettre en conformité avec les normes établies de l'Union européenne.

La MINUK et la KFOR ont pris de nouvelles mesures à l'encontre d'éléments du Corps de protection du Kosovo (CPK) suspects d'extrémisme. Une enquête est en cours afin de recenser les membres du CPK qui seraient liés à des organisations extrémistes ou à des groupes criminels. Après des entretiens avec 50 membres du CPK, 18 de ses membres au total ont fait l'objet d'une recommandation de licenciement. L'un d'entre eux a déjà démissionné et un deuxième a été remercié pour raisons disciplinaires. Le chef du CPK a suspendu sept autres membres du Corps de protection, dont il a fait suivre les dossiers à la police de la MINUK pour complément d'enquête.

Pour terminer, je tiens à dire que sous la direction de M. Holkeri, la MINUK va continuer de se consacrer à la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de travailler avec tous les interlocuteurs afin de progresser sur la mise en oeuvre des critères définis dans le cadre du principe « les normes avant le statut ». L'une des priorités qui nous occupe pour le moment est d'engager le dialogue sur les questions pratiques qui intéressent à la fois Pristina et Belgrade. Il peut en effet conduire à des avancées concrètes pour la population kosovare, propices à l'établissement d'un climat de confiance mutuelle. M. Holkeri s'occupe activement de cette question en consultation avec toutes les parties concernées, tout en s'efforçant de gérer les intérêts

divergents et les déclarations unilatérales des parties, qui ne sont pas toujours de nature à favoriser ce dialogue. Nous restons, par ailleurs, préoccupés par les problèmes de sécurité au Kosovo. À cet égard, nous allons continuer de dire et redire qu'il est nécessaire que chacun y mette du sien si l'on veut que la violence prenne fin. L'appui non démenti du Conseil a été et restera absolument essentiel à la réalisation de ces objectifs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste encore 18 orateurs inscrits sur ma liste. Je suggère à mes collègues de faire en sorte que nous finissions à 13 heures, ce qui est un objectif assez raisonnable. Si le Conseil en est d'accord, il suit que chacun disposera de trois minutes en moyenne pour son intervention. Cela dit, je poursuis avec la liste des orateurs, et je continue d'espérer.

**M. Khalid** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je commence de ce pas. Je voudrais tout d'abord remercier M. Annabi de son exposé.

Au cours de la séance du mois dernier sur ce sujet, nous avons salué la nomination de M. Holkeri au poste de Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Il a assumé ces responsabilités à un moment indubitablement difficile et crucial, suite aux assassinats perpétrés récemment à Gorazdevac et compte tenu de la recrudescence des tensions ethniques au Kosovo.

Par souci de brièveté, je me contenterai de faire porter mes observations sur le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le rôle qu'elle devrait jouer au Kosovo.

La MINUK est une mission à maints égards unique en son genre. S'il s'agit d'une mission de maintien de la paix, l'administration, le renforcement des capacités et le développement font aussi partie des aspects essentiels de son mandat. Étant donné les responsabilités qui sont les siennes, pour des ressources et des capacités limitées, la MINUK doit donc mettre au point un programme bien défini mais réaliste. Pour toute initiative de politique générale, la MINUK doit consulter les responsables locaux et pouvoir compter sur leur confiance. Aucune initiative de cet ordre, en effet, n'est susceptible de réussir totalement si les responsables kosovars ne s'y impliquent pas.

À cet égard, certaines des questions dont la MINUK doit s'occuper d'urgence comprennent les questions de sécurité et de primauté du droit. Il est également nécessaire de redynamiser le Conseil de transition et de l'utiliser pour intégrer des responsables des institutions provisoires dans les domaines réservés jusqu'ici à la MINUK. La MINUK doit également autoriser les responsables du Gouvernement kosovar à gérer certaines des responsabilités budgétaires et financières, conformément aux dispositions du chapitre 5 du Cadre constitutionnel. Outre le degré d'autonomie supplémentaire à accorder aux institutions provisoires, la MINUK doit également s'atteler à promouvoir le développement socio-économique et la reconstruction du Kosovo. À long terme, tous les acquis obtenus au Kosovo sur le plan politique pourraient être facilement compromis par une reprise économique insuffisante.

Les observations que je viens de faire visent à permettre à la MINUK d'améliorer ses performances. Parallèlement, nous continuerons d'exhorter la MINUK à faire tous les progrès qui peuvent être réalisés dans le domaine du renforcement de la confiance entre les différentes communautés, du retour des réfugiés et de la protection des minorités. Nous encourageons également la MINUK à continuer d'oeuvrer à plus de dialogue, pour commencer, à tout le moins, sur les questions administratives entre Belgrade et Pristina. Nous espérons qu'en temps voulu, ces mesures et d'autres permettront de créer les conditions nécessaires à un progrès sur la question difficile mais importante du statut.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé très complet sur la situation au Kosovo. Les vues de la Russie sur les processus en cours dans cette province sont bien connues et coïncident largement avec l'analyse que vient de nous présenter M. Annabi.

Nous considérons qu'en dépit de certains progrès obtenus, en grande mesure, grâce aux efforts internationaux, la situation dans la province demeure complexe. Des critères essentiels de la résolution 1244 (1999) ne sont toujours pas mis en œuvre, notamment en ce qui concerne la situation des habitants non albanais du Kosovo et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Tous les habitants de la province ne bénéficient pas de conditions fiables et équitables de sécurité. Les droits et libertés fondamentales ne sont pas respectés; il n'y a pas de tolérance interethnique. Il

n'y a que quelques velléités de lutte contre la criminalité locale et transfrontalière et la corruption.

Une nouvelle vague de criminalité liée à des facteurs ethniques a malheureusement submergé de nouveau le Kosovo au cours du mois dernier. L'exemple le plus frappant en est l'attaque armée dont ont été victimes le 13 août des écoliers serbes dans la ville de Gorazdevac. Les participants du groupe de contact réunis à Moscou le 4 septembre ont fait une déclaration condamnant cet acte barbare ainsi que d'autres incidents survenus au Kosovo, qui ont fait plusieurs victimes civiles. Ces actes de violence ne sauraient être justifiés en quelque circonstance que ce soit. L'assassinat est l'outil du terrorisme et ceux qui commettent ces crimes sont des assassins. Il faut le dire sans ambages.

Nous ne pouvons rester passifs face aux efforts de déstabilisation menés par des terroristes dans différents pays et dans des régions tout entières. S'agissant du Kosovo, il ne fait pas de doute que nous nous trouvons ici face à une autre manifestation de terrorisme particulièrement dangereuse, compte tenu des conditions actuelles au Kosovo, puisqu'elle contribue à accroître les tensions dans des relations interethniques déjà complexes. De tels incidents risquent de provoquer une réaction en chaîne qui aurait des conséquences très négatives pour le règlement de la situation dans cette province.

Nous prenons note des mesures qui ont été prises par la communauté internationale pour appréhender les criminels et les traduire en justice. Nous sommes reconnaissants au chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Holkeri, d'avoir réagi si rapidement face aux événements. Nous sommes convaincus que les dirigeants des institutions provisoires d'administration autonome et les principaux politiques du Kosovo fourniront une assistance active à l'enquête et réaffirmeront de manière concrète leur engagement en faveur de leur objectif déclaré qui est d'édifier une société pluriethnique et démocratique dans la province.

Le Représentant spécial du Secrétaire général est confronté à des problèmes difficiles pour rétablir le caractère multiethnique de la province. Nous appuyons les priorités qu'il a définies, notamment la normalisation de la situation dans la province, la garantie de l'état de droit, le règlement des problèmes

relatifs au retour des réfugiés et des personnes déplacées, et le redressement économique.

Il est de la plus haute importance que soit mis en oeuvre le principe des « normes avant le statut » qui cherche à garantir des conditions démocratiques de base au Kosovo et, à cette fin, la mise en place de mécanismes adéquats. Le respect de ces obligations doit faire l'objet d'un contrôle international continu.

La réalisation de ces objectifs sera favorisée par l'ouverture sans délai, avec l'aide constructive de la communauté internationale, d'une concertation directe entre Belgrade et Pristina sur des questions techniques d'intérêt commun. Nous croyons que le Représentant spécial du Secrétaire général, en étroite coopération avec le Groupe de contact de l'Union européenne, doit jouer dans ce processus un rôle de médiation primordial.

Nous exhortons la MINUK à assumer une position plus active et plus cohérente face aux manifestations d'intolérance et de crimes interethniques, à endiguer la croissance des mouvements extrémistes dans la province et à y renforcer la légalité. La réunion à Moscou du Groupe de contact, avec la participation de M. Holkeri, a confirmé l'unité de la démarche des principaux acteurs internationaux qui décident de l'ordre et de la teneur des mesures à prendre dans ce domaine. Nous notons tout particulièrement la position de consensus indiquant clairement qu'à ce stade, toute discussion sur le futur statut du Kosovo serait prématurée et que toute tentative visant à empêcher le règlement de cette question serait inacceptable.

La Russie pour sa part compte continuer à prendre une part active à tous les efforts visant à parvenir à un règlement juste, équilibrée et durable de la question du Kosovo.

**M. Tafrov** (Bulgarie) : Je voudrais remercier M. Annabi pour son exposé très factuel et complet et réitérer le plein soutien de mon pays au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Holkeri, et donc nous appelons de nouveau toutes les parties à coopérer avec lui dans cette tâche extrêmement délicate et difficile.

En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union par l'Ambassadeur d'Italie, et en tant que pays de la région

situé à proximité immédiate du Kosovo, je voudrais faire quelques commentaires supplémentaires.

La Bulgarie condamne à nouveau d'une manière catégorique les actes de violence dont vient de parler M. Hédi Annabi. Des innocents ont perdu la vie, dont un officier de police, et nous transmettons nos condoléances à l'Inde. La Bulgarie pense que tous ces actes qui sont en fait des actes de violence ethnique, et toute atteinte aux représentants des institutions internationales dans la province ne font que miner les efforts des acteurs locaux et internationaux qui investissent dans l'avenir du Kosovo et tentent de normaliser la vie de tous ses habitants. La Bulgarie rappelle de nouveau que de tels actes n'amélioreront en rien les positions des parties dans les négociations et ne font que ralentir le processus de normalisation, ce qui ne sert que les adeptes, peu nombreux, du désordre, et la criminalité organisée. La violence n'est sûrement pas dans l'intérêt des représentants politiques légitimes au Kosovo, et encore moins des gens ordinaires.

C'est pourquoi nous pensons que la pleine coopération des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo aux enquêtes de la police et à la traduction en justice des auteurs de tels actes de violence sera une preuve de leur volonté d'assumer le fardeau de la gestion réelle de la province. À ce propos, nous voudrions rappeler que la Bulgarie continue à s'intéresser au plus haut point à l'enquête sur le meurtre du citoyen bulgare et fonctionnaire international Valentin Krumov, tué en 1999 à Pristina.

La Bulgarie continue à suivre avec intérêt et préoccupation les actes d'intolérance ethnique qui entravent la réconciliation entre les communautés ethniques et le retour des réfugiés dans leurs foyers. Nous pensons que la présence internationale au Kosovo, notamment celle de l'ONU, doit prouver d'une manière catégorique à tous les acteurs locaux, quelle que soit leur appartenance ethnique, qu'un tel comportement et l'incitation à la violence ne seront pas tolérées par la communauté internationale.

**M. Cunningham** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tâcherai d'être bref comme vous nous l'avez demandé, Monsieur le Président, mais je voudrais faire deux observations.

Premièrement, nous déplorons et condamnons évidemment la violence et les attaques qui ont eu lieu ces derniers mois. J'ai bien peur que ceci nous rappelle

une fois encore à quel point il est primordial d'instaurer l'état de droit au Kosovo. C'est ce que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'efforce de faire et j'espère que nous allons tous appuyer cet effort.

Nous pensons que la meilleure façon de progresser consiste à rester axé sur l'approche des « normes avant le statut ». Il nous semble que nous sommes sur la bonne voie. Nous encourageons la MINUK et les parties prenantes à aller dans cette direction. La réalisation des normes qui ont été énoncées est essentielle à l'amélioration de la vie de tous les Kosovars, et les États-Unis pour leur part continueront à fournir une expertise technique afin d'appuyer ce processus.

Nous exhortons également le Représentant spécial du Secrétaire général à convoquer les responsables de Belgrade et de Pristina aussi rapidement que possible afin d'entamer un dialogue sur des questions pratiques. Nous croyons que cela est important. Ces pourparlers devraient avoir lieu essentiellement au niveau des experts techniques et porter sur des questions pratiques d'intérêt commun, tels l'énergie et les transports.

Je voudrais également dire que les observations ou déclarations unilatérales faites par des gouvernements voisins du Kosovo ou par des parties à l'intérieur même du Kosovo sur l'avenir de cette province sont prématurées et inutiles. Les tentatives visant à préjuger du statut final ne font que détourner de la tâche importante visant à mettre en oeuvre les normes et à commencer le dialogue direct sur les questions concrètes, et nous pensons que l'attention devrait se porter sur cet aspect. Nous espérons que tous les dirigeants de la région s'efforceront d'aider M. Holkeri alors qu'il entreprend ses nouvelles tâches extrêmement importantes et complexes. Cela est tout à fait l'intention de mon gouvernement.

**Mme d'Achon** (France) : Je remercie M. Hédi Annabi de son exposé très complet. La France renouvelle sa ferme condamnation des actes de violence qui ont endeuillé le Kosovo ces derniers mois. Le Représentant spécial du Secrétaire général et certaines délégations ont d'ailleurs qualifié de terroristes ces actes et leurs auteurs. Ces crimes ne doivent pas entamer notre détermination à progresser dans l'application de la résolution 1244 (1999), avec l'aide de la Mission d'administration intérimaire des

Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de toutes les parties concernées.

Il nous faut aussi poursuivre la lutte contre le crime organisé. Celui-ci est en effet devenu un fléau majeur et il constitue une menace, non seulement pour la sécurité de tous les habitants du Kosovo, mais aussi pour la stabilité régionale et l'Europe tout entière.

L'engagement déterminé des autorités autonomes du Kosovo est crucial pour briser la puissance de cette criminalité et c'est à l'aune de résultats concrets que nous jugerons de leur capacité à exercer les attributions qui leur ont été transférées.

Ce regain de violence doit aussi nous amener à rester vigilants sur le volume de la force internationale de sécurité déployée au Kosovo. La KFOR doit continuer à disposer de moyens suffisants pour remplir sa mission, et je me permets de rappeler à cet égard que la France reste l'un des tout premiers contributeurs de troupes au Kosovo et que ses soldats sont déployés dans des zones qui sont très exposées.

Dans ce contexte tendu, nous réaffirmons la pleine confiance et l'appui que nous portons au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour poursuivre la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Nous sommes convaincus que la formule « les normes avant le statut » reste pleinement valide. M. Harri Holkeri, comme nous l'a dit M. Annabi, fera prochainement des propositions pour rendre plus opérationnelles ces normes. Nous lui faisons donc confiance pour définir, en liaison notamment avec les autorités autonomes du Kosovo, la meilleure façon de progresser sans tarder dans des domaines tels que l'État de droit, l'ordre public, le respect des minorités et le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Enfin, nous faisons totalement confiance à M. Holkeri pour définir les modalités selon lesquelles pourrait enfin s'engager entre Pristina et Belgrade un dialogue direct et durable sur des questions pratiques d'intérêt commun. Nous pensons en effet que ce dialogue direct serait de nature à améliorer de façon concrète la vie quotidienne au Kosovo, au bénéfice de tous ses habitants.

**M. Zinser** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation ne voudrait pas laisser passer cette occasion de s'adresser aux membres du Conseil et exprimer notre plus profonde tristesse suite au décès d'une

grande amie du Mexique, la Ministre des affaires étrangères de la Suède, Mme Anna Lindh. C'est une grande perte et nous nous associons aux propos des autres membres du Conseil.

Nous remercions également M. Annabi de son exposé, analysant les derniers développements et perspectives en ce qui concerne la consolidation de la paix au Kosovo.

Il y a à peine trois semaines, le Conseil avait examiné la question dont nous traitons aujourd'hui. Nous nous étions alors réunis suite à un acte criminel visant le principe établissant la multiethnicité comme formule de coexistence dans la province. Le 26 août, près de la Klina, dans la région du Peć, un autre attentat a visé la minorité serbe. Le 31 août, il y a eu deux explosions dans la ville de Cernica, tuant une personne et blessant trois autres. Ma délégation condamne une nouvelle fois ces actes et souhaite partager sa vive préoccupation de voir ces atrocités devenir des thèmes récurrents qui s'imposent chaque fois que nous parlons du Kosovo.

C'est pour cette raison que nous voudrions dire qu'à notre avis, la voie menant à un Kosovo prospère et tolérant, où prévalent le droit et le respect des droits de la personne, reste celle que refusent de prendre les groupes extrémistes, et de ce fait, de tels actes qui favorisent la haine et l'anarchie doivent prendre fin.

La communauté internationale a établi une alliance stratégique remarquable en ce qui concerne le Kosovo. Des ressources humaines et financières importantes et une volonté politique ont été investies dans la reconstruction et la réconciliation. Cet effort doit se poursuivre et nous devons réaliser l'objectif fixé par le Conseil de sécurité.

De ce fait, le Conseil ne doit pas se limiter à condamner les actes de violence. Nous devons traiter de leurs causes, dans une première phase, en vue de pouvoir mettre en oeuvre des stratégies concrètes qui permettront d'éviter leur répétition à l'avenir. Le Mexique estime que la stratégie doit être globale et traiter simultanément des questions de l'enseignement, de la sécurité, du développement et de l'administration de la justice.

Dans le domaine de l'enseignement, des activités et programmes doivent être encouragés à tous les niveaux pour promouvoir la compréhension mutuelle des cultures, des religions et des coutumes ainsi que

des échanges entre les groupes ethniques, en tant que base de compréhension culturelle et de coexistence. La normalisation de la vie dans la province relève de tous les Kosovars. Il ne peut y avoir de coexistence effective lorsqu'il existe un sentiment de méfiance.

Indépendamment de l'origine ethnique et des croyances religieuses, tous les Kosovars doivent façonner cet avenir ouvert à tous et de ce fait, nous devons soutenir plus efficacement la promotion du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer, dans des conditions sûres et normales.

Il est également nécessaire que les institutions autonomes gagnent la confiance et le respect de toute la population et la seule façon de le faire est de travailler dans le respect de la loi, en toute transparence et animé d'un sentiment d'équité et de justice. Dans ce contexte, le Mexique juge positives la récente suspension de sept membres du Corps de protection du Kosovo et les mesures disciplinaires prises contre huit autres soupçonnés de liens avec le crime organisé et des groupes extrémistes.

Le Mexique relève avec satisfaction les efforts entrepris par M. Harri Holkeri, Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), visant à lancer rapidement le dialogue entre Belgrade et Pristina sur des questions concrètes. Le fait d'établir un mécanisme de dialogue direct dépendra indiscutablement des progrès réalisés sur les questions politiques, sociales et économiques en vue d'une compréhension mutuelle entre tous les habitants de la province.

Pour terminer, je voudrais dire que le trafic des armes et le volume des celles-ci au sein de la population du Kosovo sont une source de préoccupation et devraient faire l'objet de l'attention soutenue du Conseil. Pour le Mexique, le trafic et la possession d'armes doivent être restreints le plus possible, vu que leur existence même est de nature à favoriser la violence sociale. Nous nous félicitons donc du troisième programme d'amnistie sur les armes, organisé par les Nations Unies, et qui se tiendra au mois de septembre.

Pour le Mexique, dans la mesure où il existe au Kosovo une volonté de dialogue, il y aura un avenir et les actes irrationnels appartiendront au passé.

**M. Sow** (Guinée) : Je voudrais remercier M. Annabi dont l'exposé détaillé et complet est de

nature à nous aider dans notre échange de vues sur l'évolution de la situation au Kosovo.

Quatre ans après le gel provisoire du statut du Kosovo, le bilan des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans cette province semble mitigé, et ce, en dépit d'un dévouement louable de M. Holkeri. Si nous devons nous réjouir des progrès enregistrés aux plans politique et administratif, par contre, le relèvement de l'économie, le retour des réfugiés et la restitution des biens, ainsi que l'instauration de l'état de droit et le problème de la sécurité, demeurent encore une source de préoccupation.

Sur le plan économique, en dépit de l'amélioration du cadre législatif et administratif, il conviendrait d'accorder davantage d'attention à la création d'emplois et à la promotion des échanges régionaux.

S'agissant du retour des réfugiés, de la restitution des biens et de la question des personnes disparues, nous en appelons au renforcement des efforts en cours pour assurer le bon fonctionnement des mécanismes mis sur pied. En outre, l'absence de dialogue entre les communautés, la montée de la violence interethnique, la criminalité et l'insécurité affectent la restauration de l'état de droit tant souhaitée. Les assassinats perpétrés cet été contre des civils, que nous déplorons et condamnons, nous indiquent que la situation n'est pas encore stable. Des mesures telles que le renforcement des structures policières et judiciaires s'imposent comme une priorité. La réorganisation et la transformation du Corps de protection du Kosovo en un organe multiethnique spécialisé dans les interventions d'urgence répondent également à cette obligation.

Ma délégation note par ailleurs que, dans le cadre de l'amélioration de la situation qui prévaut au Kosovo, d'autres éléments d'une importance tout aussi majeure doivent être pris en considération. Ce sont, entre autres, le dialogue entre Pristina et Belgrade; l'approche régionale; la coopération entre la MINUK, les élus du Kosovo et les autorités de la Serbie-et-Monténégro; l'extension de l'autorité de la MINUK à toute la province; et, enfin, la mobilisation des ressources indispensables au développement harmonieux du Kosovo.

Nous exhortons les parties à tout mettre en œuvre pour faciliter l'ouverture des négociations envisagées à l'automne entre Belgrade et Pristina.

Le dialogue direct entre les communautés serbe et albanaise ne doit pas demeurer un vœu pieu. Il doit se concrétiser sur le terrain et constituer le moteur d'une évolution pacifique pour la région des Balkans.

Je ne saurais terminer sans souligner le rôle primordial que doivent jouer les différentes composantes kosovares dans la recherche de solutions aux problèmes de la province. L'efficacité de l'appui, du reste indispensable, de la communauté internationale en dépend.

**M. Maquieira** (Chili) (*parle en espagnol*): À l'instar des autres délégations, je serai bref. Je voudrais d'emblée remercier M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de vous avoir rendu compte des activités menées par M. Holkeri au Kosovo. La fois dernière, nous avons exprimé notre appréciation pour la nomination de M. Holkeri, qui avait assumé avec brio la présidence de l'Assemblée générale il y a quelques années. Nous sommes convaincus que les contacts établis par M. Holkeri avec une large gamme d'acteurs politiques locaux au Kosovo porteront les fruits que nous attendons tous, conformément à la résolution 1244 (1999).

Nous estimons que le Kosovo aujourd'hui se trouve à un tournant décisif. D'une part, nous constatons que nous avons progressé de façon significative vers une autonomie substantielle, en particulier le transfert progressif des pouvoirs qui ne lui sont pas réservés, tel qu'ils sont définis au chapitre 5 du Cadre constitutionnel. Ce processus doit se poursuivre. Toutefois, une série d'actes de violence odieux, qui se sont tous produits durant la période considérée, faisant des morts et des blessés, semblent continuer de ternir le processus. Nous condamnons ces actes dans les termes les plus vigoureux.

Outre notre préoccupation suscitée par ces incidents violents et les crimes perpétrés contre les minorités, nous voudrions dire qu'à notre sens, ils ne doivent ni ne peuvent faire dérailler le processus de paix. Toute manifestation de violence, tout harcèlement ou toute discrimination à motivation ethnique entrave la mise en place d'un Kosovo multiethnique et viole l'esprit de la résolution 1244 (1999). Nous apprécions les efforts que déploie la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

pour appréhender et traduire en justice les auteurs de ces actes. Nous sommes fermement convaincus qu'ériger une société multiethnique et démocratique susceptible d'intégrer tous les habitants du Kosovo est impossible sans assurer de façon significative et durable le retour des personnes déplacées et des réfugiées.

Nous convenons avec le Représentant spécial du Secrétaire général de la mise en oeuvre d'un plan pour rendre opérationnel les critères définis dans l'esprit du précepte « les normes avant le statut ». S'agissant du statut final du Kosovo, nous lançons un appel aux parties sur le terrain pour qu'elles s'abstiennent de toute forme – implicite ou explicite – de provocation.

Enfin, nous exhortons les parties à approfondir et à élargir le dialogue. Nous nous félicitons des déclarations faites par M. Holkeri en faveur de l'intensification du dialogue entre Belgrade et Pristina. Sans ce dialogue ou sans un dialogue entre la MINUK et l'Assemblée du Kosovo, il sera impossible d'arriver à des résultats concrets et tangibles face aux grands défis à relever.

J'espère m'être limité à trois minutes, Monsieur le Président.

**Mme Menéndez** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie beaucoup M. Annabi. L'Italie prendra la parole au nom de l'Union européenne dans quelques minutes. Je me limiterai donc à exposer trois points.

Premièrement, nous nous étions réunis ici il y a moins d'un mois pour condamner l'attentat terroriste perpétré contre les enfants serbes du Kosovo. Malheureusement, nous constatons que les actes de violence – ethnique ou politique – n'ont pas cessé. Nous espérons que les auteurs seront jugés et condamnés. Les crimes commis ne sauraient rester impunis. De l'instauration des conditions de sécurité dépend l'avenir du Kosovo. La sécurité est essentielle pour le relèvement économique. Elle est tout aussi essentielle pour ériger une société démocratique et tolérante et pour le processus de retour des citoyens kosovars d'origine non albanaise. À cet égard, nous espérons que la lettre ouverte invitant les personnes déplacées à rentrer au Kosovo se traduira dans la réalité.

Deuxièmement, nous espérons que M. Holkeri connaîtra le succès à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au

Kosovo (MINUK). Il est assuré de notre plein appui, mais il lui faut à l'évidence compter également sur l'appui et la coopération des autorités de Pristina et de Belgrade. Nous réaffirmons une nouvelle fois que nous souscrivons pleinement à la politique poursuivie par la MINUK conformément au précepte « les normes avant le statut ».

Troisièmement et enfin, les déclarations publiques des responsables politiques nous paraissent des plus préoccupantes. Nous ne pouvons absolument pas admettre que des positions contraires à la résolution 1244 (1999) soient promues publiquement et constamment. Nous condamnons toute tentative visant à créer des institutions monoethniques, et nous lançons un appel pour démanteler les structures administratives parallèles qui continuent de fonctionner. Il faut encourager activement la participation de tous les Kosovars d'origine non albanaise aux travaux de l'Assemblée et du Conseil de transition.

L'Espagne espère que l'appel lancé à Thessalonique en faveur d'un dialogue entre Pristina et Belgrade se concrétisera. Les dirigeants des deux parties doivent s'abstenir de poser des conditions préalables à l'instauration de ce dialogue et l'entamer le plus rapidement possible.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de la tenue de la présente séance et remercier M. Annabi de son exposé qui nous fournit une mise à jour sur la situation au Kosovo.

Nous regrettons que les progrès constructifs réalisés au niveau institutionnel grâce au processus politique au Kosovo, avec un transfert graduel des compétences aux institutions provisoires d'administration autonome, n'aillent pas de pair avec des progrès comparables dans le domaine de la sécurité. La situation complexe à laquelle le Kosovo continue de faire face est une question quelque peu préoccupante.

Ma délégation condamne fortement les récents actes de violence. Comme nous l'a dit M. Annabi ce matin, l'assassinat d'enfants et les intimidations quotidiennes dont des personnes vulnérables font l'objet constituent une atteinte au processus crucial de réformes démocratiques. Il ne faut pas permettre que ces actes continuent de saper le processus de paix ainsi que les efforts visant à édifier une société multiethnique et démocratique au Kosovo. Nous

lançons un appel en faveur de la cessation immédiate de tout acte de violence.

Nous aimerions souligner que la responsabilité de mettre résolument fin à la violence ethnique incombe aux dirigeants kosovars. Nous les exhortons à travailler avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en vue d'améliorer la sécurité au Kosovo, notamment en renforçant la police locale et en adoptant des mesures visant à lutter contre la criminalité organisée.

Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que par le Groupe de contact pour rompre le cycle de la violence. À cet égard, nous estimons qu'il est crucial de poursuivre le désarmement de la population, en tirant profit des synergies découlant du programme d'amnistie lancé par la MINUK, permettant aux citoyens du Kosovo qui sont en possession d'armes illégales de les remettre aux autorités chargées du maintien de l'ordre. Il est clair que la prolifération des armes encourage la violence, la criminalité organisée et le terrorisme.

Il importe de continuer de renforcer l'état de droit, d'appuyer le retour des réfugiés, de faire avancer les droits des minorités et de poursuivre le développement économique. Ces objectifs doivent constituer des priorités et être encouragés par toutes les parties, conformément à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel en vue d'ériger une communauté tolérante et multiethnique, reposant sur des bases économiques solides, et sur des institutions démocratiques opérationnelles.

Ma délégation espère également que les parties renforceront leur attachement aux valeurs démocratiques et à l'état de droit et qu'un dialogue constructif pourra s'instaurer entre Belgrade et Pristina sur des questions pratiques d'intérêt mutuel et s'élargir à des questions politiques. Nous espérons également que des résultats concrets seront obtenus sans plus tarder.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler notre plein appui à la politique de « normes avant le statut ». Ses objectifs énoncés sont essentiels au processus politique visant à déterminer l'avenir du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) visant à créer une société démocratique et multiethnique.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé concis et fort utile. Je voudrais également dire que je m'associe à la déclaration qui sera ultérieurement faite, au cours de cette séance, par la présidence italienne de l'Union européenne.

La série d'incidents violents qui se sont produits au cours des dernières semaines met en lumière la nécessité d'engager sans plus tarder un dialogue et une réconciliation au Kosovo. Il ne faut pas permettre que les agissements d'une poignée d'extrémistes et de criminels nous détournent de l'objectif consistant à créer un Kosovo stable, pacifique et démocratique.

Les dirigeants de la région, qui ont condamné la violence, affirment vouloir être des partenaires responsables de la communauté internationale et se joindre aux institutions européennes le plus rapidement possible. Ils n'ont toutefois pas réussi à prendre jusqu'à présent plusieurs mesures difficiles nécessaires pour réaliser leurs ambitions, notamment en appliquant dans leur intégralité les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous sommes déçus que la déclaration récente sur le Kosovo faite par le Parlement serbe fasse porter l'unique responsabilité de la non-application de la résolution 1244 (1999) aux Albanais de souche. Il est clair que les deux parties n'ont pas été en mesure d'honorer leurs obligations. Par exemple, la création de structures parallèles illégales dans le nord du Kosovo et dans différentes enclaves serbes a constitué un obstacle majeur à l'application de la résolution 1244 (1999). Nous avons été déçus en outre que la déclaration parlementaire n'ait rien dit des intérêts et des besoins des Albanais de souche, qui constituent la majorité écrasante des habitants du Kosovo.

D'autre part, nous exhortons les représentants des institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo à continuer de se prononcer publiquement contre la violence et à en faire plus afin de promouvoir la tolérance ethnique et d'encourager l'acceptation de l'état de droit. C'est la seule façon de créer un climat plus propice au retour des réfugiés. Il est fondamental de mettre fin à la violence et aux intimidations ethniques pour réaliser des progrès. Un autre élément essentiel est la nécessité d'instaurer un dialogue direct entre Pristina et Belgrade afin de déterminer la meilleure façon de coopérer sur le plan des questions

pratiques. Nous espérons que ce dialogue sera bientôt engagé. Cela ne signifie pas les pourparlers à propos du statut définitif du Kosovo, qui ne pourront avoir lieu que lorsque les normes de pratique démocratique et de tolérance ethnique auront été respectées.

Nous attendons beaucoup du programme d'action du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, et nous appuyons pleinement ses priorités. À cet égard, nous sommes désireux de recevoir les critères de référence qui ont été rendus opérationnels ainsi que le plan de travail, qui énonceront les tâches concrètes qui doivent être réalisées dans les mois à venir.

**M. Tidjani** (Cameroun) : Ma délégation voudrait également remercier M. Annabi pour son exposé riche en informations actualisées et fort utiles. Le 18 août dernier, le Conseil de sécurité, dans une unanimité parfaite, a condamné les incidents injustifiables et pour la plupart mortels, exposés par M. Annabi, et il a demandé avec insistance que les auteurs soient rapidement retrouvés et traduits en justice pour répondre de leurs méfaits. Je me félicite de la mobilisation qui semble aujourd'hui se développer au sein de la population pour aider la police dans ses investigations.

Je voudrais rappeler que le 3 juillet 2003, M. Steiner avait présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur le Kosovo (S/2003/675), un bilan exhaustif des efforts déployés par l'ONU pour normaliser la situation dans cette province. Le bilan, bien que largement positif, laissait filtrer quelques raisons de préoccupation à cause de certains problèmes que M. Steiner avait ce jour-là souligné dans son exposé liminaire, et qui, depuis lors, se sont accrus, nous l'avons constaté dans l'intervention de M. Annabi. Ces problèmes, pour ma délégation, puisent leur raison d'être dans la survivance de l'intolérance, de la haine des instincts identitaires qui alimentent les rivalités partisans, génèrent l'injustice, la violence et donc l'insécurité.

La population du Kosovo rêve de paix, d'une société réconciliée et solidaire, partageant la même vision du bonheur. Elle est par ailleurs consciente, comme le Conseil a pu s'en rendre compte sur le terrain le mois dernier, du ferme engagement de la communauté internationale, des sacrifices énormes que consentent ces hommes et ces femmes de bonne volonté qui oeuvrent chaque jour à leurs côtés et avec ténacité, à la stabilisation et à la reconstruction du

Kosovo, à la réconciliation entre toutes les populations. Établir un environnement sécurisé, désarmé, déminé, assurer la protection et la libre circulation, faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées, créer les conditions d'un règlement définitif du problème, et j'en passe, sont, les membres l'ont compris, des tâches tirées de la résolution 1244 (1999). Tous ces objectifs dérangeant les extrémistes de tous bords qui ne peuvent se satisfaire que d'une situation trouble et incontrôlée.

C'est l'ONU qui a créé les conditions qui ont suscité, ou renforcé, les rêves et les espérances des Kosovars. Il s'agit là, au-delà des devoirs que lui impose la Charte, d'un engagement moral spécifique en vertu duquel elle doit mener à terme la mission dont elle a la charge au Kosovo. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Harri Holkeri l'a dit : les incidents dont il est question ne feront que renforcer notre détermination à établir un État de droit pour le peuple du Kosovo.

Pour cela, le Représentant spécial a besoin de l'appui déterminé de l'ONU pour mettre en oeuvre avec succès les priorités que son prédécesseur, M. Steiner, avait définies pour 2003 et que le Conseil avait bien accueillies. Le Kosovo traverse une période délicate et il nous semble que le Conseil de sécurité, avec l'aide habituelle du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de son Représentant spécial devrait réadapter sa stratégie et les modalités de sa mise en oeuvre en plaçant résolument dans le long terme ses actions dans cette province. C'est donner ainsi le temps suffisant pour savoir ce que veulent les populations du Kosovo et y trouver les solutions adéquates qui permettront sans précipitation de résoudre la problématique du statut final du Kosovo.

Ma délégation voudrait réaffirmer son attachement au principe « les normes avant le statut » et aux vertus du dialogue direct entre toutes les parties concernées. Sur ce dernier point, concentrer le dialogue sur les questions concrètes, comme le propose M. Holkeri, est une approche qui nous agréé et nous attendons ses propositions sur les modalités d'un tel dialogue. Ma délégation tient également à réaffirmer son engagement en faveur d'un Kosovo multiculturel se nourrissant des valeurs humaines de tolérance et de concorde et s'abreuvant à la source des valeurs démocratiques et du respect des droits de l'homme.

Ma délégation lance un appel à toutes les composantes sociologiques du Kosovo et à tous les

autres acteurs politiques de la sous-région afin qu'ils conjuguent leurs efforts avec ceux de la MINUK pour éviter l'exacerbation des passions et pour oeuvrer au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la prospérité pour tous.

Pour terminer, je voudrais dire la satisfaction de mon pays face au travail impressionnant qu'effectuent sur le terrain M. Holkeri et toute son équipe et leur renouveler l'appui du Cameroun dans leur effort de mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

**M. Atieh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait remercier le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, de son exposé détaillé et utile sur les derniers événements au Kosovo. Ma délégation est convaincue qu'en dépit de la stabilisation relative de la situation au Kosovo, les conditions de sécurité continuent de devoir être renforcées si nous voulons éviter de voir se reproduire les événements du mois dernier, qui ont abouti à l'assassinat de plusieurs Serbes au Kosovo. De tels événements pourraient à leur tour conduire à des actes de violence à motivation ethnique, susceptibles de compromettre tous les progrès enregistrés jusqu'à présent.

Ma délégation tient à insister de nouveau sur l'importance de la primauté du droit et de la protection des droits des minorités ethniques au Kosovo, ainsi que sur la nécessité de la lutte contre la criminalité organisée et la contrebande et de la prévention du trafic d'armes et de stupéfiants.

Ma délégation rappelle également combien il importe que les réfugiés et les personnes déplacées puissent retourner en toute sécurité dans leurs foyers et récupérer leurs biens pour pouvoir contribuer à la reconstruction économique de la province. Les efforts concertés de toute la population kosovare sont en effet un facteur nécessaire pour qu'elle puisse tirer un trait sur ses problèmes.

Ma délégation encourage à la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les questions concrètes relatives à la stabilisation de la situation au Kosovo et à la facilitation du processus politique. Nous saluons les efforts de M. Holkeri à cet égard.

Nous appuyons le principe « les normes avant le statut ». Nous nous félicitons que M. Holkeri ait réaffirmé son intention de suivre ce principe dans le

but de créer au Kosovo une société multiethnique capable de relever les défis à venir.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer son appui à M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Nous sommes prêts à coopérer avec lui et avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo afin de rétablir la sécurité et la stabilité dans la province.

**M. Zhang Yishan** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé. La délégation chinoise observe avec attention l'évolution de la situation au Kosovo et elle est profondément préoccupée par les actes fréquents de violence et de terrorisme perpétrés ces derniers temps et qui ont contribué à dégrader gravement les conditions de sécurité dans la province. Nous exhortons les parties concernées à faire le plus tôt possible la lumière sur ces incidents et à en traduire les auteurs en justice.

Nous demandons à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à la KFOR et aux institutions provisoires du Kosovo de redoubler d'efforts pour renforcer l'ordre public, lutter contre la criminalité organisée et assurer la sécurité de tous les groupes ethniques kosovars, et en particulier des Serbes. C'est la seule façon de créer les conditions permettant d'atteindre des objectifs tels que le retour des réfugiés et le développement économique.

La Chine est convaincue que la solution de la question du Kosovo réside fondamentalement dans la concertation et le dialogue entre Belgrade et Pristina, qui permettra de parvenir à un accord sur les questions concrètes telles que le retour des réfugiés et les droits des minorités et des personnes disparues, et de jeter, par là, les bases du règlement final de la question du statut du Kosovo. Ces acquis seraient également propices au rétablissement de la paix et de la stabilité dans toute la région des Balkans.

À cette fin, nous espérons que les deux parties concernées engageront dès que possible, sur la base de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, un dialogue constructif sur ces questions et qu'elles obtiendront des résultats concrets, avec l'aide de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais articuler mes observations en six points. Premièrement, je m'associe aux observations que va faire tout à l'heure l'Italie au nom de la présidence de l'Union européenne. Deuxièmement, nous encourageons le lancement d'un dialogue entre Belgrade et Pristina le plus rapidement possible et nous attendons avec intérêt les propositions concrètes du Représentant spécial, qui a tout notre appui. Troisièmement, la meilleure voie à suivre est celle de la normalisation. Il y a trop de rhétorique politique de part et d'autre. Les tentatives de s'arroger unilatéralement la décision sur le statut ne sont pas propices au progrès ; c'est dans la résolution 1244 (1999) que réside la solution.

Quatrièmement, la priorité immédiate, ce sont les normes. Je m'associe à ceux qui disent qu'il faut faire passer « les normes avant le statut ». Il importe, à cet égard, de mettre en place des critères de référence. Cinquièmement, alors que nous nous préparons pour les discussions qui se tiendront entre Pristina et Belgrade, la sécurité doit être une priorité. Le renforcement de la primauté du droit et des capacités locales du Service de police du Kosovo est absolument capital si l'on veut renforcer le rôle de l'état de droit et le faire respecter.

Ma dernière observation est simplement que la lutte contre la corruption, l'extrémisme et la criminalité organisée est un élément fondamental de la construction du Kosovo multiethnique et prospère que nous recherchons. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a beaucoup de travail à réaliser sur cette question mais il est tout à fait frappant que le marché intérieur de la criminalité organisée dans cette région du monde soit beaucoup plus efficace que le marché intérieur des biens et services légaux. Il faut renverser cette situation pour que la région parvienne à son objectif qui est de se rapprocher des normes euroatlantiques.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai encore trois orateurs inscrits sur ma liste. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Serbie-et-Monténégro.

**M. Šahović** (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Avant tout, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre, et je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Je

voudrais également remercier M. Annabi pour son exposé.

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité a tenu toute une série de débats portant principalement sur l'escalade de la violence et des crimes ethniques au Kosovo-Metohija. La nécessité en était évidente. En juillet, la Force de paix au Kosovo (KFOR) a fait état d'un nombre accru d'incidents, indiquant que la population serbe était la cible principale des actes d'intimidation. Malheureusement, nous avons constaté au mois d'août une aggravation des crimes, notamment un attentat à la bombe dans le village de Cernica le 31 de ce mois qui a provoqué la mort de Milomir Stakic et blessé quatre autres civils. Nous estimons que la dégradation continue de la situation sécuritaire est extrêmement préoccupante, surtout que ni les auteurs des atrocités de Gorazdevac le 13 août, ni les assassins du pêcheur serbe Dragan Tonic, tué le 11 août à Skulanovo, ni les poseurs de bombes de Cernica n'ont été appréhendés. Nous regrettons également que les responsables du meurtre, le 3 août, d'un officier de police de la MINUK, Satish Menon, n'aient pas été arrêtés.

C'est dans ce contexte que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Harri Holkeri, a pris ses fonctions et assumé des tâches bien évidemment difficiles. Il doit encore s'installer à Pristina mais nous pouvons déjà constater qu'il est déterminé à s'attaquer aux problèmes en place. Nous nous félicitons des priorités de M. Holkeri qui visent à établir l'état de droit, garantir les droits et les libertés fondamentaux, lutter contre le crime organisé, mettre sur pied des institutions pluriethniques et renforcer le développement économique, conditions préalables fondamentales à une stabilité durable dans la province. Mon gouvernement se félicite tout particulièrement de ce que le nouveau Représentant spécial se soit engagé à faire face rapidement à la situation sécuritaire, surtout la violence contre la communauté serbe. Comme lui, nous pensons que les dernières attaques en date visaient à envoyer le message que l'on ne tolérerait pas la multiethnicité dans la province. Nous appuyons la position de M. Holkeri, à savoir que la communauté internationale ne doit pas avoir peur de s'acquitter du mandat confié par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Il est encourageant de constater que la communauté internationale a fait montre, au cours de plusieurs réunions de haut niveau tenues ces derniers

jours, d'une volonté commune de mettre fin au cycle de violence et d'extrémisme. À cet égard, nous attendons avec intérêt les mesures concrètes contre l'Armée nationale albanaise que la MINUK a qualifiée d'organisation terroriste en avril, ainsi que les conclusions du conseil spécial MINUK/KFOR créé au printemps dernier pour coordonner les mesures contre l'infiltration présumée d'extrémistes dans le Corps de protection du Kosovo.

Nous espérons sincèrement que cette détermination à améliorer la situation sécuritaire accélérera le rythme jusqu'à présent insatisfaisant du retour des réfugiés et des personnes déplacées. C'était peut-être sur la base de nouveaux espoirs pour la protection des minorités que les 200 Serbes qui restent à Cernica – où l'attaque susmentionnée s'est produite le 31 août – ont décidé de rester dans la province. Toutefois, si les crimes et les actes de terrorisme se poursuivent et restent impunis, nous craignons que si, à l'avenir, la communauté serbe décide de quitter le Kosovo-Metohija pour toujours, cette décision soit irréversible.

Mon gouvernement se félicite de l'engagement renouvelé du Groupe de contact sur la question du Kosovo-Metohija. Nous estimons particulièrement importante la confirmation par le Groupe de contact à Moscou de la pertinence du principe « des normes avant le statut », de la nécessité de rendre ces critères opérationnels et de l'accent mis sur un contrôle international continu de la mise en oeuvre des exigences y relatives. La Serbie-et-Monténégro attend avec intérêt les nouvelles activités du Groupe de contact. Dans ce contexte, nous souhaiterions établir un dialogue périodique avec ce Groupe afin de continuer à participer à l'application de la résolution 1244 (1999) ainsi que, d'une manière générale, à la stabilisation de la région.

Le Conseil de sécurité, le Groupe de contact et le Représentant spécial, M. Holkeri, demandent que le dialogue entre Belgrade et Pristina commence rapidement. La Serbie-et-Monténégro est pleinement disposée à s'engager de manière constructive dans toutes les discussions importantes pour la vie quotidienne de tous les citoyens du Kosovo-Metohija, quelle que soit leur appartenance ethnique. Nous espérons que les pourparlers tenus dans le cadre de la résolution 1244 (1999), permettront d'améliorer la situation sécuritaire dans la province, renforceront les droits fondamentaux et les droits des minorités et, par

conséquent, accéléreront le processus des retours. Le rôle de M. Holkeri dans ces pourparlers est de la plus haute importance, de même que l'appui du Groupe de contact et de l'Union européenne à ce processus.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que récemment, la Serbie-et-Monténégro a réitéré au plus haut niveau législatif son engagement en faveur de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et son objectif fondamental qui est d'édifier une société pluriethnique au Kosovo-Metohija, une société dans laquelle tous les habitants pourront vivre en paix et jouir d'une autonomie substantielle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur au titre de l'article 37 est le représentant de l'Italie et de la présidence italienne. Je lui donne la parole.

**M. Spatafora** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne réitère sa ferme condamnation des tueries brutales et de la violence dont le Kosovo a été le théâtre en août et en septembre contre un agent de police de l'ONU et contre des Kosovars d'origines serbe et albanaise. Alors que nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement indien, nous sommes également confiants qu'aucun effort ne sera épargné pour arrêter les auteurs de ces crimes et les traduire en justice. L'Union européenne estime que le Kosovo doit comprendre que le temps de la violence est passé et que de tels incidents, si déplorables, ne peuvent que nuire à l'image du Kosovo en Europe et dans la communauté internationale.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'arrivée au Kosovo du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Harri Holkeri. Nous souhaiterions lui réaffirmer notre ferme appui dans sa tâche difficile qui sera de veiller à la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité qui reste la pierre angulaire de l'engagement de la communauté internationale au Kosovo.

À cet égard, nous apprécions au plus haut point l'exposé que le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, a fait au Conseil. Il nous a présenté un tableau très clair de la situation dans laquelle nous nous trouvons et de la voie à suivre pour aller de l'avant.

Nous souhaiterions aussi exhorter toutes les parties concernées au Kosovo et dans la région à coopérer de façon constructive avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour mettre pleinement en oeuvre la résolution 1244 (1999) tout en s'abstenant de commettre des actes unilatéraux ou de faire des déclarations unilatérales qui risquent de compromettre l'objectif d'un Kosovo stable, multiethnique et démocratique.

L'Union européenne appuie pleinement le programme d'amnistie sur les armes lancé le 1er septembre par M. Holkeri et convient, comme lui, que le peuple du Kosovo devrait saisir cette occasion de s'aider en aidant le Kosovo, et que les valeurs de la tolérance et de la démocratie sont la base d'une société libre.

Le Kosovo doit respecter les normes internationales et européennes aussi rapidement que possible. Cet objectif ne peut être réalisé que par le biais de la coopération active de toutes les parties prenantes au Kosovo et dans la région. C'est pourquoi nous exhortons les dirigeants de Belgrade et de Pristina à entamer sans plus tarder un dialogue direct sur des questions pratiques d'intérêt commun. C'est là une condition préalable à l'élaboration d'une confiance mutuelle, comme cela avait été annoncé au Sommet Union européenne-Balkans occidentaux tenu à Thessalonique le 21 juin.

L'Union européenne veillera à ce que les perspectives européennes du Kosovo ne soient pas retardées par la question du statut définitif. Avant d'aborder cette question, toutefois, il faudra édifier un Kosovo démocratique, multiethnique et multiculturel garantissant le plein respect de l'état de droit et des droits fondamentaux et des minorités. À cette fin, l'Union européenne réitère son appui à la stratégie des « normes avant le statut » qui doit désormais devenir opérationnelle.

L'Union européenne est également fermement engagée en faveur du redressement et du développement économiques du Kosovo, notamment le processus de privatisation, mesure indispensable de normalisation et de développement de la société. En

même temps, nous aimerions constater des progrès en matière de décentralisation et de retour, domaines où les autorités compétentes, tant aux niveaux central que local, doivent prendre des mesures urgentes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Albanie.

**M. Nesho** (Albanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer la gratitude de notre délégation pour votre engagement à l'égard des problèmes de notre région et rendre hommage à votre action à la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de septembre.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Annabi pour l'exposé complet qu'il a présenté aujourd'hui.

La question du Kosovo a été largement discutée au Conseil de sécurité et cela reflète l'engagement et le sérieux de la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du fait d'assurer un avenir démocratique durable au Kosovo.

L'attention que la question du Kosovo suscite constitue un facteur positif qui a accéléré le rythme des transformations majeures en vue d'une société multiethnique et démocratique. Tout en évaluant la situation actuelle au Kosovo, suite aux transformations considérables résultant du travail louable des Nations Unies et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, nous sommes confiants en disant que des progrès substantiels ont été réalisés. Cette conclusion a été tirée de façon réaliste par les membres du Conseil et est reflétée dans les rapports du Secrétaire général.

Il est important d'insister en particulier sur la mise en place et le fonctionnement des nouvelles institutions provisoires, qui constituent une indication claire d'une maturité et d'une responsabilité politique croissantes. L'environnement interethnique est meilleur comme le montre, par exemple, l'appel des dirigeants du Kosovo à toutes les personnes déplacées à retourner au Kosovo et à participer aux processus démocratiques et à la responsabilité de reconstruire une nouvelle société multiethnique, libre et démocratique.

Les derniers incidents au Kosovo sont tragiques et intolérables, et ils doivent être condamnés sans équivoque et considérés comme des actes d'un passé violent agonisant qui ne peut entraver les processus

démocratiques et les nouvelles réalités irréversibles. Mais ces incidents ne peuvent être condamnés en ignorant les progrès substantiels au Kosovo ou en exploitant ces derniers pour des intérêts politiques, électoraux et nationalistes. Cela entraverait le commencement du dialogue nécessaire entre Pristina et Belgrade, à la réalisation duquel la communauté internationale est attachée.

Aujourd'hui, le Kosovo a besoin de mesures de confiance et non pas d'un processus qui nourrit des conflits. Se trouvant entre des opportunités et des difficultés, des problèmes et des solutions, le Kosovo exige de nous tous que nous participions à la solution et aux progrès. La politique ambitieuse de l'Union européenne d'inclure le Kosovo comme élément inséparable de la réalité régionale, élaborée au Sommet de Thessaloniki, crée des bases réelles pour son intégration rapide, d'abord au sein de la communauté régionale puis, au sein de la famille européenne.

Le renforcement de la stabilité et de nouveaux progrès suggèrent la nécessité pour les dirigeants du Kosovo de participer aux discussions de cet organe sur le Kosovo afin qu'ils puissent assumer des responsabilités et être pleinement attachés à l'application des décisions du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement albanais a toujours apprécié le travail important des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour le Kosovo et exprime sa gratitude pour les résultats remarquables réalisés en une période relativement courte. Le Gouvernement albanais salue la nomination de M. Harri Holkeri en tant que Représentant spécial et appuiera son activité. Mon gouvernement est fermement convaincu que sa mission sera couronnée de succès et contribuera au développement du Kosovo ainsi qu'à l'application des normes avant le statut.

L'Albanie encourage les dirigeants politiques au Kosovo et à Belgrade à traduire concrètement en actes

leur engagement à initier un dialogue sur les questions techniques. Mon gouvernement juge inacceptable et vain tout effort qui va au-delà du cadre de stabilisation du dialogue et accroît l'esprit de confrontation dans la région.

Le dialogue entre les deux parties et la collaboration d'intérêts mutuels en vue d'un développement économique et d'une intégration régionale permettront de comprendre les nouvelles réalités. Les peuples ne peuvent être dirigés avec la mentalité de territoires mais par celle du respect de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à la démocratie – idées qui façonnent aujourd'hui l'Europe moderne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Je remercie mes collègues de leur contribution, en particulier le Sous-Secrétaire général Annabi – non seulement pour sa contribution, mais aussi pour ce qu'elle représente en termes de travail que réalise la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je pense que nous avons tous montré aujourd'hui notre appui au Représentant spécial. La résolution 1244 (1999) reste la base de travail et l'on a particulièrement insisté sur les normes avant le statut. S'agissant du dialogue, la plupart des orateurs ont soutenu ce qui se fait et exprimé l'impératif de traiter de la situation sécuritaire et de stabiliser les choses. Les récentes attaques ont été condamnées par pratiquement tout le monde.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 10.*